



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 36 SP 8

PV de la Commission Sportive du 10.09.2024

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Madame Florence VIE, Jean Michel BATRÉAU et Mickaël ROMOJARO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Changements dates, horaires, terrains

Match 28280175 du 10.11.2024 Migennes 2 – Jeunesse Sénonaise 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Migennes, via Footclubs, d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de la programmation de la Coupe de l'Yonne ce jour-là,
- Maintient sa programmation le 10 novembre 2024 à 14h30.

Match 28280189 du 15.09.2024 Ent Florentinois 2 – Mont St Sulpice Départemental 2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 15 septembre 2024 à 12h30.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 28280291 du 11.05.2025 Ent Florentinois 2 - Gron Véron 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gron Véron, via Footclubs, de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 mars 2025 à 15h00.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 28281466 du 15.09.2024 Stade Auxerrois 3 – Magny 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel reçu du Stade Auxerrois le 9.09.2024, via leur messagerie officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 15 septembre 2024 à 12h30.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 28949606 du 08.09.2024 Gurgy 2 – Chevannes 1 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gurgy, via leur messagerie officielle, d'inverser la rencontre pour préserver son terrain,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Acte que la rencontre s'est jouée sur les installations de Chevannes et inverse donc le lieu du match retour.



Match 28949607 du 15.09.2024 Avallon 2 - Gurgy 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gurgy, via Footclubs, de modifier l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 septembre 2024 à 12h00.

Match 28886346 du 15.09.2024 Magny 3 – Serein 1 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club de Serein, via Footclubs, de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 octobre 2024 à 15h00 (sous réserve du tirage de la Coupe de l'Yonne).

Match 28886345 du 15.09.2024 Coulanges la Vineuse 2 – Toucy 3 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club de Coulanges la Vineuse, via Footclubs, d'avancer l'heure et d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 septembre 2024 à 11h00 sur le terrain de Toucy.

Match 29159156 du 15.09.2024 Cheny 1 – St Sauveur Mo 1 Départemental Féminin à 8 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cheny, via Footclubs, de reporter la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Mais compte tenu de de la programmation de la Coupe de l'Yonne ce jour-là, prioritaire sur le championnat,
Donne ce match à jouer le 27 octobre à 10h00.

Match 29159159 du 15.09.2024 Ravières 1 – Chevannes 1 Départemental Féminin à 8 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Ravières, via Footclubs, de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 septembre 2024 à 10h00 sur les installations d'Époisses.

Match 29202370 du 14.09.2024 Appoigny 1 – Ent. Florentinois 1 U18 Départemental 1

La commission,

- Compte tenu de la qualification de l'équipe Appoigny 1 en Coupe Gambardella,
- La Coupe Gambardella étant prioritaire sur le championnat,
- Donne ce match à jouer le 5 octobre 2024 à 16h00.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 29202393 du 14.09.2024 St Denis 1 – Paron 2 U18 Départemental 1

La commission,

- Compte tenu de la qualification des deux équipes en Coupe Gambardella,
- La Coupe Gambardella étant prioritaire sur le championnat,
- Donne ce match à jouer le 5 octobre 2024 à 16h00.

Match 292002371 du 14.09.2024 Toucy 1 – Joigny 1 U18 Départemental 1

La commission,

- Compte tenu de la qualification de l'équipe Joigny 1 en Coupe Gambardella,
- La Coupe Gambardella étant prioritaire sur le championnat,
- Donne ce match à jouer le 5 octobre 2024 à 16h00.

Match 29202408 du 14.09.2024 Stade Auxerrois 1 – Avallon 1 U15 Départemental 1

La commission,

- Prend note du courriel reçu du Stade Auxerrois le 9.09.2024, via leur messagerie officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 14 septembre 2024 à 14h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Matches non joués

Match 28884887 du 08.09.2024 Gâtinais 1 – Saint Denis les Sens 2 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note des arrêtés municipaux des communes de Saint Valérien et Jouy interdisant l'utilisation des terrains le 8 septembre 2024,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2024 à 14h30.

Absences de Délégués

Match 29162025 du 08/09/2024 Seignelay 1 – Aillant 2 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon Déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif. Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Seignelay 1 au bénéfice de l'équipe Aillant 2,
- Score : Seignelay 1 = 0 but, - 1 point – Aillant 2 = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Seignelay pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Divers

Match 28949521 du 08.09.2024 Vermenton 1 - Toucy 2 Départemental 2 Gp B

La Commission prend note du courriel de Monsieur Rudy BALLU, Arbitre de la rencontre, indiquant les blessures de Messieurs Cyril CONNANT (Vermenton), Axel BLANCHOIN (Toucy) et Clément GUIEBA (Toucy) et leur souhaite un prompt rétablissement.

Fin de la réunion : 19 h 00.

Le Président de séance

SCHMINKE Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».

